



Doc. 28

23 août 1949

Rôle du Conseil de l'Europe dans le domaine économique

Proposition de résolution

déposée par M. Félix GAILLARD, M. Edouard BONNEFOUS

L'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe, après avoir nommé ses commissions et procédé aux débats généraux sur son rôle à l'égard des problèmes qui se posent à l'Europe, estime que sa commission des Affaires économiques doit procéder :

- a. A l'audition des Ministres compétents des différents Pays Membres du Conseil sur les mesures que ceux-ci comptent prendre pour assurer une coopération économique efficace de leur nation avec les autres nations européennes tendant rapidement à une union économique complète de l'Europe et des territoires d'outre-mer qui lui sont rattachés;
- b. A l'audition des techniciens travaillant dans les organisations internationales européennes sur les mêmes sujets et notamment à l'O. E. C. E., sur l'emploi des fonds alloués à l'Europe par le plan Marshall afin d'assurer un développement coordonné et complémentaire des nations européennes et de leurs territoires d'outre-mer.

Signé (voir au verso)



Doc. 28 Proposition de résolution

Signé:

GAILLARD Félix, France

BONNEFOUS Edouard, France